

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON  
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD  
Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.  
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.  
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme  
ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER  
Pascal, M. Bernard ZBORALA.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme  
MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon  
(Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

### 5. Convention de mise à disposition de salles entre la commune de Boisseuil et la SARL PSV.

La société PSV souhaite se porter acquéreuse de la maison des associations qu'elle occupe et que la commune lui loue depuis le 18 octobre 2021.

Par délibération en date du 16 décembre 2025, le conseil municipal a validé pour ce bâtiment la réalisation de travaux de réfection des planchers des bureaux du rez-de-chaussée et du grenier, le remplacement des plafonds de l'étage ainsi qu'une partie du rez-de-chaussée par un plafond suspendu et le remplacement de la zinguerie.

A ce titre et en accord avec la SARL PSV, il a été décidé que ces travaux seraient réalisés avant la cession du bâtiment. Il est par conséquent nécessaire de mettre à disposition des locaux à la société durant les travaux, afin que son activité puisse se poursuivre. Elle pourrait s'installer dans les salles de la « Planche », des « Bessières » et de « Soneja » situées au Presbytère à partir du 18 mars jusqu'à la fin du mois de juillet en fonction de la fin des travaux.

Une convention de mise à disposition pourrait être signée avec un loyer mensuel de 500 € (150 € par salle et 200 € pour la salle de Soneja avec la cuisine), charges comprises.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de salles concernant le Presbytère de la commune de Boisseuil avec la SARL PSV ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

|                |                |                 |                     |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>VOTE 23</b> | <b>POUR 23</b> | <b>CONTRE 0</b> | <b>ABSTENTION 0</b> |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Fait en Mairie le 4 mars 2026  
Au registre sont les signatures  
**Pour Le Maire empêché,**  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Thierry VALADON

